

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire  
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1  
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2  
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3  
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4  
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5  
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assistent à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Brigitte Caron, assistante-trésorière.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

267-19

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 3**

**Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

268-19

D'adopter les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses pour l'exercice financier 2020 au montant de 9 150 000 \$, telles que présentées sur le formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, tel qu'il est déposé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 4**

**Période de questions**

Aucune question n'est adressée au conseil municipal

**Point n° 5**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

**269-19**

À 20 h 12 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Olivier Dumais maire